

LE CORRECTEUR

Bi-Hebdo d'informations politiques, culturelles et sportives N°441 du 20 juin 2013 Prix : 250 F

Législatives sous le signe
de la perte des valeurs
**Des élections
au forceps dans
la confusion
générale** P.3

Elections législatives du 21 juillet

**Les poids lourds de l'opposition
dans la course, le CST et Arc-en-ciel
à la conquête des 91 sièges** P.4



Jean-Pierre Fabre



Me Dodji Apévon



Mme Brigitte Adjamaqbo-Johnson



Agbéyomé Kodjo



Almé Goguè



Abass Kaboua



Alphonse Kpogo



Jean Eklou



Gérard Adja

**Frédéric Abass Kaboua,
Alphonse Kpogo, Jean
Eklou et Gérard Adja
figurent bel et bien
parmi les candidats**

Inauguration des nouveaux bâtiments de l'EPP Masseville



Tata avlessi

**Un chef-d'oeuvre
du HCR-Togo et
de Tata Avlessi** P.7

**Encore un marché de dupes entre
le gouvernement et le président de
la CVJR autour de la libération des
opposants dans l'affaire des incendies
La perfidie et la roublardise
du pouvoir à l'épreuve de
la naïveté de Mgr Barrigah** P.4

Politique

Législatives sous le signe de la perte des valeurs

Des élections au forceps dans la confusion générale

C'est sûrement la logique des pêcheurs en eau trouble. Si le gouvernement de Faure Gnassingbé et de Kwesi Ahoomey-Zunu pousse le pays vers des législatives organisées dans la confusion générale, c'est parce qu'ils ont intérêt à ce qu'il en soit ainsi, qu'importe si le pays n'y gagne rien. Branle-bas politique, contestations de toutes parts, absence de sérénité jusque dans leur parti, voilà pourtant des indicateurs qui devraient incliner ce pouvoir à reconsidérer sa position et à mettre la balle à terre. Il n'en sera peut-être point ainsi.

Cafouillage à la CENI

La commission électorale dirigée par Angèle Aguigah est visiblement celle de toutes les commissions à montrer un visage aussi peu serein. A l'ère de Potopéré Tozim, il y eut du cafouillage mais on ne peut pas dire qu'il s'est permis des excentricités à la hauteur de l'actuelle CENI.

Le dernier fait d'armes de cette commission est d'appeler les partis politiques à déposer leurs listes de candidatures alors même que des préalables légaux n'étaient pas encore respectés. En effet, la loi électorale dit que les dossiers de candidature sont



Faure Gnassingbé

reçus au plus tard 35 jours avant la date du scrutin. Cela renferme que la proposition d'une date de début et de fin de réception des candidatures requiert auparavant la connaissance de la date du scrutin. Or, au moment où Angèle Aguigah et ses collègues commissaires ouvraient pour la première fois les candidatures, il n'y avait pas de date officielle fixe pour le scrutin. M. Homawoo, vice-président de la CENI, a eu encore le front de soutenir sur Africa 24 qu'en lieu et

place d'une date, ils ont fixé un intervalle de temps dans lequel le scrutin devrait se tenir. Une argutie à oublier très vite vu que la loi électorale n'évoque pas d'intervalle mais bien de date.

En outre, la CENI demande les candidatures en oubliant que dans les dossiers de candidatures, la loi électorale fait obligation aux candidats de payer un cautionnement. Quel est le montant de ce cautionnement ? Personne ne le savait au moment où la CENI annonçait tambour battant l'ouverture du dépôt des candidatures. Cette irrégularité est corrigée au pas de charge dès l'instant où l'opposition a relevé les errements impardonnables de la CENI et de son ordonnateur politique c'est-à-dire le pouvoir de Faure



Angèle Aguigah, Présidente de la CENI déséquilibrée

on ne peut pas se permettre l'impertinence de maintenir contre des responsables politiques l'interdiction judiciaire de sortir du périmètre de Lomé. Jean-Pierre Fabre, le président national de l'Alliance nationale pour le changement (ANC) par exemple a l'obligation de faire le tour des circonscriptions électorales pour accompagner la campagne des candidats de son parti. Si donc on lui interdit de sortir de Lomé, comment va-t-il conduire son parti à ces élections ? En somme, il n'y a aucun sens à vouloir organiser des élections dans des conditions comme celles qui prévalent actuellement. Même si en début de semaine, le signe sont légèrement bougées avec l'élargissement de certains détenus, a-t-

que les indépendants ne sont pas attirés ni intéressés par le scrutin annoncé. A priori, on peut croire que c'est leur banqueroute passée qui les oblige à renoncer à la bataille électorale. Toutefois, il n'est pas exclu que cette abstention s'explique par les incongruités du processus électoral, notamment le caractère injuste et partisan du découpage électoral.

Que dire des mouvements d'humeur constatés ici et là au sujet de la liste du parti UNIR ? A Sotouboua, à Agbanda Yaka, à Kanté et à Wome, on a signalé des manifestations bruyantes de militants de ce parti qui ne conviennent pas avec les personnalités retenues sur la liste UNIR. Des analystes font

place d'une date, ils ont fixé un intervalle de temps dans lequel le scrutin devrait se tenir. Une argutie à oublier très vite vu que la loi électorale n'évoque pas d'intervalle mais bien de date.

En outre, la CENI demande les candidatures en oubliant que dans les dossiers de candidatures, la loi électorale fait obligation aux candidats de payer un cautionnement. Quel est le montant de ce cautionnement ? Personne ne le savait au moment où la CENI annonçait tambour battant l'ouverture du dépôt des candidatures. Cette irrégularité est corrigée au pas de charge dès l'instant où l'opposition a relevé les errements impardonnables de la CENI et de son ordonnateur politique c'est-à-dire le pouvoir de Faure Gnassingbé.

Quand on ajoute à ce tableau les conditions dans lesquelles s'est déroulé le recensement électoral de mars et avril derniers, lorsqu'on doit considérer le fait que cette CENI est une réplique plate et fade du gouvernement UFC/UNIR, on arrive à la conclusion que les législatives sont préparées sinon dans un cafouillage malheureux du moins dans un contexte très peu serein et favorable.

Tracasseries politiques

Le gouvernement court vers les élections alors que des adversaires politiques sont gardés en détention, visiblement sans raison valable. Jean Carnbadélis, membre du Parti Socialiste français avait déjà déclaré qu'on « ne fait pas des élections transparentes en arrêtant et emprisonnant ses opposants ». Quels résultats veut-on atteindre en effet, lorsqu'on fait organiser au forceps les élections tout en gardant en détention des candidats potentiels et des animateurs avérés de la campagne électorale des adversaires politiques ?

A l'évidence, on ne peut pas croire que des élections sereines puissent avoir lieu dans un contexte pareil. A moins de l'avoir fait exprès dans le but de déstabiliser ces adversaires et ainsi de s'ouvrir un boulevard vers une victoire sans péril,

on ne peut pas se permettre l'imperpinence de maintenir contre des responsables politiques l'interdiction judiciaire de sortir du périmètre de Lomé. Jean-Pierre Fabre, le président national de l'Alliance nationale pour le changement (ANC) par exemple a l'obligation de faire le tour des circonscriptions électorales pour accompagner la campagne des candidats de son parti. Si donc on lui interdit de sortir de Lomé, comment va-t-il conduire son parti à ces élections ? En somme, il n'y a aucun sens à vouloir organiser des élections dans des conditions comme celles qui prévalent actuellement. Même si en début de semaine, le signe sont légèrement bougées avec l'élargissement de certains détenus, a-t-on pris en compte le fait qu'ils ont besoin de temps pour se remettre dans le sens de la marche avant de s'engager dans la bataille électorale ? A-t-on envisagé l'évidence selon laquelle les tracasseries liées aux arrestations pour fait d'incendie ont dû déranger profondément l'organisation antérieure des partis politiques touchés par le dossier des incendies ?

Le contexte politique est également peu favorable aux élections parce que le cadre légal ne fait pas l'unanimité. Même si les partis d'opposition sont contraints de se soumettre à la dictature électorale de Faure Gnassingbé en déposant les listes de candidatures, ils vont le faire contre mauvaise fortune bon cœur. Au Togo et à l'extérieur, nul n'ignore que le code électoral, le découpage électoral et peu ou prou la composition de la commission électorale et de la cour constitutionnelle ne sont pas de nature à garantir un scrutin juste et démocratique. Les dés sont pipés d'avance, il faut le dire, et souligner surtout que les adversaires politiques de Faure Gnassingbé n'ont jamais manqué l'occasion de dire que cette situation constitue une source potentielle et évidente de conflits électoraux. On n'en a rien fait.

De plus, il nous est revenu qu'à la différence du scrutin de 2007, il n'y a pas de « bouculade » pour les candidatures. Autant les partis politiques

que les indépendants ne sont pas attirés ni intéressés par le scrutin annoncé. A priori, on peut croire que c'est leur banqueroute passée qui les oblige à renoncer à la bataille électorale. Toutefois, il n'est pas exclu que cette abstention s'explique par les incongruités du processus électoral, notamment le caractère injuste et partisan du découpage électoral.

Que dire des mouvements d'humeur constatés ici et là au sujet de la liste du parti UNIR ? A Sotouboua, à Agbanda Yaka, à Kanté et à Wome, on a signalé des manifestations bruyantes de militants de ce parti qui ne viennent pas avec les personnalités retenues sur la liste UNIR. Des analystes font remarquer aussi que cette fois-ci le parti présidentiel n'a pas pu organiser de congrès pour investir ses candidats. Pour ces analystes, c'est un signe que les législatives arrivent sous le signe de l'insécurité et de l'impréparation.

Redresser la barre

Le tableau ci-dessus n'autorise ni à envisager ni à croire que les élections à venir vont faire progresser la démocratie togolaise. Au contraire, tous les ingrédients d'un cafouillage et d'une confusion impossibles à démêler sont réunis jour après jour. Il est temps donc que le pouvoir politique accepte de voir la réalité en face. Rien ne sert de courir, il faut partir à point. Si les élections ne se tiennent pas en juillet, la terre ne tremblera pas sous nos pieds. C'est pourquoi le bon sens et l'intelligence recommandent à l'heure actuelle que Faure Gnassingbé arrête la course folle vers les élections pour construire dans la paix et le consensus général le processus électoral. Les élections de 2013 doivent être mieux organisées et mieux réussies que celles de 2007. Autrement, on ferait la risée du monde puisque, au lieu d'avancer, nous régressons. Aimer, servir, se dépasser, voilà ce que demande la Terre de nos aïeux. Faure Gnassingbé en est-il capable ?

Nima Zara

Encore un marché de dupes entre le gouvernement et le président de la CVJR autour de la libération des opposants dans l'affaire des incendies

La perfidie et la roublardise du pouvoir à l'épreuve de la naïveté de Mgr Barrigah

Dix des vingt-cinq détenus dans l'affaire des incendies ont été élargis le mardi 18 juin dernier. Il s'agit de Bodé Tchakoura, Ouro-Akpo Tchagnaou, Azé Koffi Pélé, Migan Kokou Fofu, Akpovi Tairou, Athiley Yaovi Anani Appolinaire, Agbeti Yao Agbeko, Dick Logo Azagou, Nyonator Komlan Gorni et Toukpui Ayaovi dit Akoumebi.

Dans un communiqué rendu public la veille, le Procureur de la République Poyodi Essolissam indique qu'« au vu de l'état d'avancement de la procédure, le Parquet a sollicité conformément aux dispositions du code de procédure pénal et dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice, quelques mesures de mises en liberté provisoire de même que la levée de l'interdiction faite à certains inculpés de circuler hors du ressort du tribunal de Lomé sans l'autorisation du juge ».

Encore un nouveau mensonge grotesque du Procureur

Les justifications avancées par le Procureur sont battues en brèche par le Président du CAR Me Dodji Apévon. Contrairement aux propos de Poyodi Essolissam, « ces libérations sont le fruit des concertations entre le gouvernement et la coalition Arc-en-ciel sous la médiation de Mgr Nicodème Barrigah », a déclaré mardi sur la radio « Légende FM », Me Apevon. Lorsqu'un Procureur de la République se met à mentir publiquement sur les raisons de la libération de ces détenus, ce n'est que la confirmation de la piètre figure que présente ce nouveau magicien de droit à la justice togolaise.

Dans cette affaire, combien de fois ce Procureur n'a pas servi de contre-vérités au peuple togolais ? C'est



Abass Kaboua

de la même manière qu'il s'est servi des arguments saugrenus pour embastiller des innocents en lieu et place des vrais auteurs des incendies qui courent les rues. Qui peut encore croire à ce piètre artificier qui semble oublier le funeste sort réservé à son prédécesseur Robert Bakaï ? D'autre part, la mise en œuvre des clauses de l'accord du dimanche 16 juin révèle à nouveau le caractère perfide du pouvoir de Faure Gnassingbé.

Le pouvoir toujours adepte de la roublardise

Les forces démocratiques ont longtemps posé des préalables à la participation aux élections législatives, entre autres le cadre électoral, le découpage électoral, la recomposition de la CENI, la libération des personnes arbitrairement arrêtées dans l'affaire des incendies. En vue de décrier l'atmosphère, une rencontre a eu lieu dimanche entre le gouvernement, la Coalition Arc-en-ciel, le Collectif « Sauvons le Togo » sous l'égide de Mgr Nicodème Barrigah, président de la



Alphonse Kpogo

Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR). Il a été convenu, lors des discussions, de la libération des détenus surtout « potentiels candidats ».

Bien évidemment, Gérard Adja, Abass Kaboua, Jean Eklou, Alphonse Kpogo, Olivier Amah, Ouro-Akpo Tchagnaou étaient les « potentiels candidats ». Mais à l'arrivée, le gouvernement s'est encore joué de l'opposition et de tous les autres participants. « Nous avons engagé des négociations pour que tous ceux qui sont impliqués dans l'affaire des incendies soient libérés. On nous a dit que les dossiers seront étudiés au cas par cas et au moins ceux qui peuvent être des candidats potentiels seront libérés. C'est sur cet accord que nous nous sommes séparés », a affirmé Me Apévon. Par contre, parmi la dizaine de personnes libérées, Me Apévon dit n'avoir pas vu de « candidats potentiels » si ce n'est Ouro-Akpo Tchagnaou. « Les personnes que nous avons en vue et qui sont aussi concernées par cette affaire et qui pourraient être de



Gérard Adja

potentiels candidats ne sont pas encore libérés. Lorsque nous pensons à Gérard Adja, Alphonse Kpogo, Abass Kaboua, Jean Eklou, nous sommes déçus que ces gens-là ne soient pas libérés », a-t-il fulminé.

Il apparaît dans le comportement quotidien des hommes qui animent le pouvoir qu'ils ne sont dignes d'aucune confiance. Même pour ce « mini dialogue », à peine, les gens sont-ils sortis qu'ils remettent en cause les records conclus. C'est une nouvelle preuve pour Mgr Barrigah de la perfidie et de la mauvaise foi de ce pouvoir.

En réalité, ce pouvoir joue avec l'opposition et reste dans la droite ligne de décapiter cette opposition. Comment peut-on comprendre que Kpogo, Eklou, Adja et Kaboua soient en prison dans cette affaire d'incendie qui a clairement révélé le camp des auteurs ?

Alphonse Kpogo, Secrétaire Général de l'ADDI est la 2^{ème} personnalité du parti après le président Aimé Gogué. Il en est de même pour



Jean Eklou

Gérard Adja, 1^{er} Vice-Président de l'OBUTS d'Agbèyomé Kodjo. Jean Eklou, Président de la Jeunesse de l'ANC demeure la cheville ouvrière de la mobilisation des jeunes lors des manifestations de son parti. Lorsque le pouvoir s'engage à priver ces personnalités des élections législatives, c'est une manière de démobiliser les militants de l'opposition. De surcroît, le maintien en prison d'Abass Kaboua, président du MRC, vise à museler les forces démocratiques quand on sait que Kaboua est connu pour n'avoir pas sa langue dans sa poche.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que ce pouvoir ne souhaite aucun apaisement dans le pays et travaille à continuer de terroriser le peuple en vue de conserver le gouvernail du Togo, advenne que pourra.

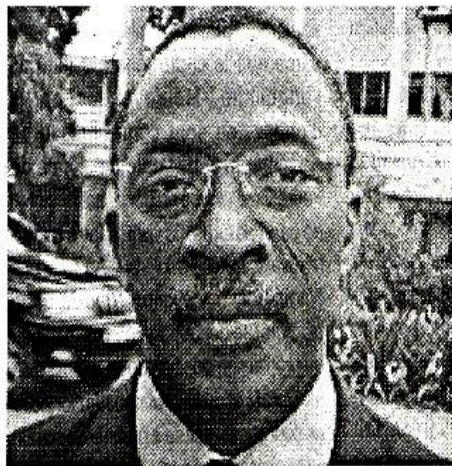
Kokou AGBEMEBIO

Elections législatives du 21 juillet

Les poids lourds de l'opposition dans la course, le CST et Arc-en-ciel à la conquête des 91 sièges

Plusieurs fois repoussée, la date limite de dépôt des candidatures pour le compte des législatives du 21 juillet 2013 est arrivée à expiration hier à minuit. De UNIR à l'UFC en passant par l'ANC et le CAR, toutes les grandes formations politiques présentes au Parlement sont dans la course pour la conquête de la prochaine Assemblée Nationale. Du côté de l'opposition, les informations en provenance des états-majors des partis informent clairement que la candidature unique tant souhaitée n'a pas eu lieu.

Néanmoins, chaque coalition de l'opposition a présenté une liste de candidatures devant concourir lors du scrutin du 21 juillet 2013. Ainsi, la Coalition Arc-en-ciel regroupant le CAR, la CDPA, le PDP, le MCD et l'UDS-Togo sera présente dans toutes les circonscriptions électorales du pays. A Lomé, Arc-en-ciel aligne sur sa liste des poids lourds de l'opposition comme Me Dodji Apévon, président du CAR, Mme Brigitte Adjmagbo-Johnson, Secrétaire Général par intérim de la CDPA, Antoine Foly, Délégué Général de l'UDS-Togo. Dans le Vo, le Secrétaire Général du



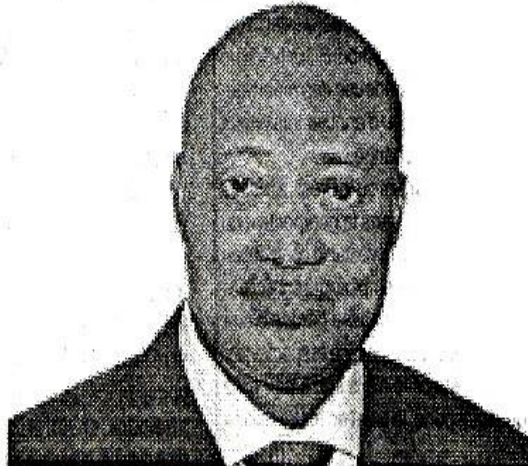
Me Dodji Apévon, président du CAR

Comité d'Action pour le Renouveau, Jean Kissi conduira la liste de la coalition tandis que Zepp Kouété, Djogbessi Anani défendront les couleurs de Arc-en-ciel dans les Lacs et Bas-Mono.

Me Tchassona Traoré, président du MCD est également présent sur la liste Arc-en-ciel dans la région centrale et Bassabi Kagbara, président du PDP conduira les hostilités dans son Kara natal. Le Collectif Sauvons le Togo (CST) qui a négocié en vain la libération

de ces potentiels candidats à cette élection a, après moult hésitation, fait le difficile choix de ne pas abandonner le champ politique à UNIR et son allié l'UFC de l'opposant traître Gilchrist Olympio.

A contre cœur, Jean-Pierre Fabre, Aimé Gogué, Agbéyomé Kodjo et Abi Tchessa ont également déposé les candidatures du CST à la CENI déséquilibrée peu avant minuit. Tous les poids lourds de ce collectif qui donne du cauchemar au pouvoir de Faure seront



Jean-Pierre Fabre, Président de l'ANC

dans la compétition pour la conquête des sièges à l'Assemblée Nationale. Comme beaucoup peuvent l'espérer, c'est Jean-Pierre Fabre en personne qui conduira la liste CST à Lomé. Son premier vice-président Patrick Lawson sera présent comme en 2007 à Aného. Il en est de même pour Isabelle Améganvi dans le Koto-Kpélé. Alors qu'on parle d'Agbéyomé Kodjo, candidat à Lomé. ADDI du Prof. Aimé Gogué sera à la conquête des sièges de la Région des

Savanes et Abi Tchessa sera positionné dans la région Kara.

Quoique toujours maintenu en détention malgré la promesse du gouvernement de les libérer, Abass Kaboua, Président du MRC; Gérard Adja, 1^{er} Vice-Président de l'OBUTS, Alphonse Kpogo, Secrétaire de l'ADDI et Jean Eklou; Président de la Jeunesse de l'ANC figurent sur la liste des candidats du CST.

Selon un avocat du CST, la candidature de ces quatre (04) personnalités se justifie par le fait qu'elles ne sont qu'en détention provisoire et continuent de jouir de leur présomption d'innocence. Une autre source ironise sur ce qui s'est passé hier à la Fédération Camerounaise de Football où le président sortant Mohamed Iya en détention provisoire a été réélu.

Avec le dépôt des candidatures, l'opposition togolaise, la vraie s'est ainsi engagée dans le processus électoral. Mais vu la composition de la CENI et les arrestations arbitraires perpétrées par le pouvoir, a-t-elle une chance de remporter la partie ?

Orlane G.

Hommage de l'ANC à Etienne Yakanou

Chers Camarades, Chers Amis, Mesdames, Messieurs,

Le pouvoir RPT/UNIR/UFC continue de se nourrir du sang des Togolais et cela doit cesser.

Forts de l'impunité totale que leur garantit ce pouvoir, les assassins, les tortionnaires, les faussaires et autres criminels frappent et tuent.

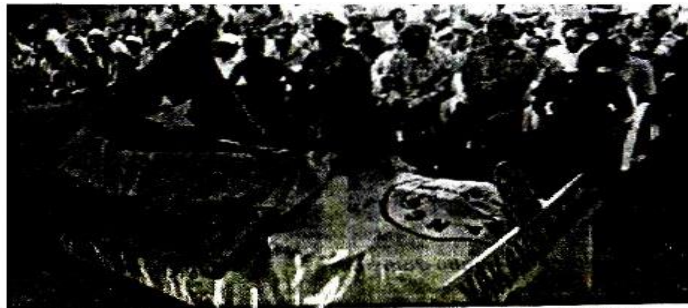
Nous sommes tous des otages, exposés à l'arbitraire et à l'injustice, des victimes potentielles d'exactions, de vexations, de mauvais traitements, de disparition et d'élimination physiques.

Il est vrai que personne n'est immortel, mais nous ne voulons plus enterrer des parents, des amis, des camarades, des compatriotes, morts assassinés ou victimes de violences politiques.

Dans cette sordide affaire d'incendie des marchés de Kara et de Lomé, les populations togolaises assistent traumatisées, meurtries, outragées, à une succession d'actes illégaux et de décisions injustes. Des parents, des amis, des camarades, des militants et des dirigeants du Collectif «SAUVONS LE TOGO» (CST) sont arbitrairement et abusivement arrêtés, molestés, jetés en prison, torturés, inculpés, privés de soins médicaux jusqu'à ce que mort s'en suive. Parmi eux, Etienne YAKANOU, arrêté en janvier 2013, torturé et mort en détention le 10 mai 2013. Aujourd'hui, nous l'accompagnons à sa dernière demeure pour le confier à cette terre qu'il a tant aimée.

Le système RPT/UNIR donne chaque jour la preuve de son mépris total de la dignité et de la vie humaines. Il ne diligente jamais d'enquêtes dignes de ce nom mais s'empresse de désigner des "coupables", en réalité des innocents qui sont prestement arrêtés, jetés en prison et assassinés, alors que les vrais auteurs et commanditaires des crimes, promus et décorés, courent librement, en narguant les victimes et les populations.

C'est contre ce système inique que l'ANC se bat, ensemble avec le FRAC, le CST et la Coalition ARC-ENCIEL. Ce système qui viole les droits et libertés des citoyens, ce système qui n'a aucun respect pour la Constitution et les lois de la République, ce système adepte



La dépouille de Etienne Yakanou exposée au siège de l'ANC

de la duplicité et du double langage, ce système qui viole les principes élémentaires de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Etienne,
Etienne,
Etienne!

Etienne, je t'ai appelé 3 fois et tu n'as pas répondu

Parce que tu ne peux plus répondre
Parce que des criminels ont volé ta vie

Des criminels ont décidé de te laisser mourir, parce que tu as dit non au système qui garde le Togo et les Togolais en otages.

Militant sérieux, militant loyal, Président de la Sous-section ANC-AVE MARIA et Conseiller au Bureau Fédéral ANC-Golfe Ouest, le Camarade Etienne YAKANOU a choisi le combat pour la liberté et la justice, pour la démocratie et le progrès social. Grande est sa contribution à la création, à l'implantation et au développement de notre parti, l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC). Je salue son dévouement, son dynamisme et son efficacité au travail, notamment dans la Sous-section Ave Maria et dans le Bureau de la Fédération ANC-Golfe Ouest.

Etienne YAKANOU aura assumé courageusement et jusqu'au terme de sa vie, les difficultés, les contraintes et les vicissitudes liées à son opposition à un pouvoir dictatorial et corrompu.

Car au Togo, s'afficher opposant et travailler dans le respect des lois en vigueur, expose à toutes sortes de désagréments et de dangers, qui transforment la vie quotidienne en un véritable chemin de croix.

C'est cette vie de calvaire que nous avons choisie, Etienne et nous tous qui disons avec force, non à l'injustice, non à l'arbitraire, non aux détournements des ressources nationales et non à l'impunité.

Ni Etienne, ni aucun autre Togolais ne mérite un sort aussi injuste, un sort aussi cruel.

Nous aurions préféré Etienne vivant. On nous l'a rendu mort.

Notre combat ne cherche ni héros, ni martyrs, mais des citoyens vivants, debout, aptes à combattre ce système pervers qui, tel une sangsue, se nourrit impunément de la sueur et du sang des fils et filles de la Terre de nos aïeux.

Etienne, dors en paix,
Nous, tes camarades nous nous souviendrons de toi.

Devant ton cercueil, nous prenons l'engagement de continuer la lutte, Pour que demain ce pays change

Pour que demain, ce pays devienne la propriété collective de tous.

Nous continuerons la lutte, jusqu'à ce que triomphent la liberté, la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance au Togo.

Adieu Camarade !

Etienne Sodé

Que Dieu Tout-Puissant, dans Son infinie bonté, t'accueille dans sa maison,

Qu'il console tous ceux que tu laisses ici-bas. Qu'il protège ta Veuve Adjo Victoire née AGBOKOU. Qu'il protège vos enfants, Marie, Vicentia, Ahuéfa. Qu'il protège toute ta famille.

Akpé na mi.

Lomé, le 15 juin 2013
Jean-Pierre FABRE
Président National

Législatives à venir : qu'est-ce qui fait courir les partis « outsiders » et coubertinistes ?

Quand on parle d'élections, au Togo, tout le monde sait à peu près le parti qui vont tirer leur épingle du jeu. Le contexte togolais est si particulier que le mode de scrutin retenu ne produit pas les résultats qu'il donne ailleurs. En réalité, lorsqu'on fait des législatives ou des municipales avec le mode de la proportionnelle avec ou sans retenue, on assiste généralement à une répartition à grande échelle des suffrages et des sièges de députés ou de conseillers municipaux. Au Bénin, les législatives et les municipales permettent à des dizaines de partis de gagner des sièges.

Curieusement, lorsque le Togo a utilisé ce mode de scrutin en 2007, seuls trois partis sur la trentaine en course ont pu obtenir des sièges, exactement comme si c'était le mode majoritaire à deux tours. Cela signifie a priori que pour les législatives annoncées, à moins d'une surprise de grande taille, ce sont les mêmes partis qui vont se partager les 91 sièges de députés. Une question alors : les partis qui n'avaient pas gagné de sièges le savent-ils ? Ou bien ils font semblant de croire que le miracle peut se produire.

Libre à eux de croire et de s'attendre au miracle mais il est vraiment surprenant qu'ils soient les plus intéressés par les législatives. Pendant que les partis qui sont sûrs de gagner des sièges sont réticents et posent des conditions, on voit des « outsiders » et des « coubertinistes » - Pierre de Coubertin avait dit que dans le sport « l'essentiel est de participer » courir dans tous les sens, appeler de tous leurs vœux les élections, se permettant même de traiter de tous les noms d'oiseaux ceux qui posent des conditions et des préalables. On en voit même qui tiennent des raisonnements comme si la mentalité politique des Togolais avait déjà changé. On ne va pas être Cassandre pour dire qu'ils feront chou gras. Chacun sait sûrement pourquoi il s'est engagé en politique. Une chose est sûre : si les partis qui savent qu'ils vont gagner des sièges ne choisissent pas de s'emballer pour les élections, les outsiders et coubertinistes devraient chercher à savoir pourquoi. S'ils ne le font pas, ils vont découvrir après coup qu'il ne valait pas la peine de croire à la bonne foi du pouvoir. UFC/UNIR.

Le Togo et la RDC, champions en médicaments illicites selon l'opération « Biléya »

Des médicaments illicites se vendent dans tous les coins au Togo. Ils abondent les marchés et sont souvent installés à l'air libre ou sous le chaud soleil. Même dans certaines pharmacies, on retrouve ces médicaments contrefaits parfois à des prix exorbitants pour détourner l'attention du consommateur. Les autorités du pays ne font rien pour arrêter ce fléau qui tue à petits coups. Aujourd'hui, une étude de quelques jours seulement vient de mettre à nu le Togo.

Réalisée en avril dernier pendant une dizaine de jours par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et l'Institut de Recherche Anti Contrefaçon de Médicaments (IRACM),

l'étude vient de révéler que le Togo et la République Démocratique du Congo (RDC) sont des champions en médicaments contrefaits.

Selon l'étude, plus d'un milliard d'articles et plus de cinq cent cinquante (550) millions de doses des médicaments illicites notamment des antibiotiques, des antipaludéens, des antidouleurs, et anti inflammatoires, des médicaments contre l'hypertension et le diabète, des compléments alimentaires, d'une valeur totale estimée à près de cent trente-six (136) milliards de FCFA ont été saisis.

Rendus publics le 13 juin dernier, les résultats de cette opération

dénommée « Bileya » qui veut dire en langue zoulou « encerclement » ont montré que la RDC et le Togo sont des pays où les plus fortes saisies ont été réalisées.

Pour l'OMD, « c'est la révélation » car « le volume de ces médicaments saisis donne une idée effrayante du fléau que représente le trafic de faux médicaments sur le continent ». Il y a donc péril en la demeure d'autant plus que ces médicaments sont toxiques et mortels. Cela interpelle les autorités togolaises et particulièrement les douaniers adeptes du gain facile..

Bella D.

« Ce que nous dénonçons est que cette grille-là n'avantage que ceux qui ont plus de 15 ans d'ancienneté de service ».

La Synergie des Travailleurs du Togo (STT) en discussion avec le gouvernement depuis plusieurs semaines s'est retrouvée une nouvelle fois lundi avec sa base au Centre communautaire de Tokoin (Lomé) afin d'expliquer à cette dernière, l'état d'avancement des discussions et les principaux points d'achoppement.

Dans cette interview qu'elle a accordée à l'Agence Afreepress, la première responsable de la STT, Nadou Olukoumiè Lawson est revenue sur les intérêts qui sont en jeu dans ce bras de fer qui oppose la synergie au gouvernement.

« L'Assemblée générale de ce matin est organisée pour expliquer à la base les enjeux de ces discussions afin que les fonctionnaires puissent comprendre ce qui se passe », a-t-elle indiqué. Lire l'entretien

Qu'avez-vous dit à vos syndiqués le lundi dernier ?

L'Assemblée générale de lundi a été organisée pour expliquer à la base les enjeux des discussions. Nous voulons que les fonctionnaires comprennent à fond ce qui se passe et ce qui est dit dans les négociations afin que lorsque nous sortirons, notre mouvement ait une autre face.

Ce que nous dénonçons est la grille proposée par le gouvernement. Cette grille n'avantage que ceux qui ont plus de quinze (15) ans d'ancienneté de service. Tous ceux qui ont moins de cette durée ne retrouveront pas les allocations forfaitaires sur leur salaire, pourtant c'est un principe sur lequel nous fonctionnons pour le compte de cette année 2013.

Pouvez-vous nous donner un exemple qui illustrerait ce que vous avancez ?

Si nous prenons l'exemple de la catégorie A1 et que nous prenons l'indice 1300. Cette catégorie aujourd'hui sera toujours à 1300 dans la nouvelle grille. Cette catégorie n'aura une augmentation que par rapport au 5 % qu'on nous propose, ce qui fait 6500 F qu'il aura sans qu'on ait enlevé les différentes retenues.

Je précise que ce sont



Mme Nadou Lawson

seulement les plus de quinze (15) ans d'ancienneté qui auront cette augmentation.

Nous, nous proposons le doublement de la valeur indiciaire et une grille qui doit être redressée par rapport aux deux SMIG qui sont passés. Le gouvernement dit non comme quoi il ne peut pas appliquer les deux SMIG parce que notre grille fait déjà augmenter considérablement la masse salariale et par rapport à la valeur indiciaire il ne peut pas doubler.

Les propositions qu'ils doivent nous faire pour au moins permettre à ce que l'amélioration soit à peu près uniforme par rapport à la base de l'allocation forfaitaire (les mêmes 30.000 et 20.000) que nous avons reçus en 2013 ne sont pas fait. Nous ne voulons pas que plus de

la moitié des fonctionnaires aient seulement quelques miettes sur leur salaire parce que c'est quelques-uns seulement qui ont au-delà de 15 ans de service. Maintenant si nous voulons prendre cette enveloppe et la redistribuer en allocations forfaitaires, cela va s'en dire que nous laissons sur le carreau les retraités. Et en plus, cela n'entrera pas dans notre carrière. Nos collègues qui sont au plafond exceptionnel aujourd'hui ne seront pas déplaçonnés puisque la grille actuelle n'est pas déplaçonnée.

Nous proposons donc autre chose au gouvernement qui n'accepte pas c'est pour cela qu'il y a un statu quo.

Que décidez-vous alors ?

Nous avons décidé d'aller vers la base parce qu'il y a beaucoup d'informations contradictoires qui sont véhiculées sur le terrain ne correspondant pas à ce qui se passe réellement.

Donc nous voulons aller vers les camarades dans les secteurs d'abord et à l'intérieur du pays pour leur expliquer les propositions du gouvernement afin qu'ils se prononcent dessus et que nous sachions concrètement ce qu'ils veulent que nous sachions.

Source : afreepress

LE CORRECTEUR
Rédaction d'informations politiques, culturelles et sportives
Récépissé N°0335/15/02/08/
HAAC
06 B.P. 60392 Tél. 99 52 00
30
Fax 22 22-09-55
Maison de la Presse: Casier
N°23
E-mail : oliglakp@yahoo.fr
Directeur Général
Directeur de la Publication
Olivier K. GLAKPE

Alerte ! Des barricades pour tuer ou sécuriser les passagers sur le tronçon Lomé-Aného ?

Les tracasseries routières au Togo quand bien même elles persistent à Lomé, ont sensiblement diminué à l'intérieur du pays au lendemain du renvoi des policiers et gendarmes sur nos routes. Ces agents de police et de gendarmerie dont la mission principale sur les routes est de réguler la circulation afin d'éviter les surcharges et le non respect des feux tricolores éprouvent le vilain plaisir de galvauder cette mission. Ces agents se permettent de racketter les conducteurs à longueur de journée. C'est d'ailleurs un soulagement total pour les conducteurs depuis que le gouvernement a pris la décision de les caserner.

Mais depuis plus d'un mois, on constate une irruption spontanée des barricades sur le tronçon Lomé-Aného peu après Agbodrafo. D'abord ces barricades sont situées dans un virage et constituent un danger potentiellement mortel pour les passagers. Sans indicateur qui puisse aviser les conducteurs de l'érection des dites barricades, on se demande les réelles motivations des concepteurs de ce projet. Quelles que soient les raisons qui sous-tendent la mise en place de ces barricades, les gens doivent savoir que cela ne se fait pas dans un virage, de surcroît sur une route internationale pratiquée par beaucoup de passagers surtout des pays étrangers.

Au regard de la dangerosité de ces barricades, le ministre des Transports Noupokou Damipi et son homologue de la Sécurité et de la Protection Civile Yark Damehame doivent rectifier le tir. Bien souvent au Togo, la vie humaine ne représente rien pour le pouvoir qui tue et massacre ses concitoyens pour un oui ou un non. Mais de grâce, ces barricades sont plus qu'un piège à tuer qu'une mesure de sécurité et le plus tôt serait le mieux.

Nation/Annonce

Interview de Mgr Nicodème Barrigah :

« Il suffit d'une étincelle pour embraser le Togo »

Mgr Nicodème Barrigah, président de la Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR), met en garde contre les arrestations et les conflits ouverts entre partis politiques qui ne cessent de perturber le pays.

Les partis politiques d'opposition avaient appelé à manifester vendredi 7 juin dans la capitale, Lomé. Comment ces manifestations se sont-elles déroulées ?

Elles n'ont pas entraîné de violences graves. Seuls les quartiers de Bé et de Nyékouakpôé ont connu quelques échauffourées, mais tout était rentré dans l'ordre ce week-end. Toutefois, les élections législatives (1) ayant été enfin fixées samedi, par décret, au dimanche 21 juillet, on risque de voir la lutte pour l'alternance politique se radicaliser. En effet, la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) a annoncé, le 3 juin, que les candidats ne disposaient que d'une semaine pour déposer leur candidature, donc avant le 10 juin. Le surlendemain, les partis de l'opposition (regroupés au sein de la coalition Arc-en-ciel), jugeant ces conditions non satisfaisantes, ont décidé de ne pas présenter de listes. Dans ce contexte, je me positionne pour un dialogue préalable.

N'est-ce pas ce que demande « Arc-en-ciel » depuis l'automne 2012 ?

Le collectif Arc-en-ciel,

mais aussi les associations de défense des droits de l'homme et les organisations de la société civile (regroupés dans le collectif « Sauvons le Togo », CST) exigent en effet, avant la tenue des élections législatives, qu'un dialogue soit mené, non seulement sur le cadre électoral mais également sur les réformes préconisées par l'accord politique global de 2006 et rappelées par la Commission vérité, justice et réconciliation du Togo (CVJR). À l'inverse, le gouvernement et d'autres partis (notamment l'Union pour la République et l'Union des forces du changement) soutiennent que seules les élections législatives permettront de mettre en place le cadre pour ces réformes.

Craignez-vous de nouvelles vagues de violences, comme lors de l'élection présidentielle d'avril 2005 ?

Il suffit d'une étincelle pour embraser tout un pays et le faire basculer dans l'horreur. Actuellement, les manifestations récurrentes, les grèves des syndicats, les propos belliqueux tenus dans les médias, etc., sont autant d'éléments qui font redouter ces vagues de violences. Il est donc urgent de chercher ensemble les solutions appropriées.



Mgr Nicodème Barrigah

Les évêques ont-ils pris position face à ces violences ?

Pas officiellement.

Toutefois, après la mort des deux adolescents, le 15 avril dernier, tués à Dapaong (dans le nord du Togo) dans le

cadre d'émeutes qui ont mal tourné, bon nombre de prêtres ont sévèrement dénoncé les violences policières et ont demandé des sanctions contre les forces de sécurité qui avaient tiré sur les lycéens.

Quelles étaient les principales recommandations, dans le rapport de la CVJR que vous aviez remis en avril 2012 au président du Togo, Faure Gnassingbé ?

Les 68 recommandations de ce rapport ne concernent pas seulement la réforme de l'État?; elles s'adressent à toutes les institutions et aux citoyens, et toutes ont leur importance dans la dynamique de redressement et de consolidation de la réconciliation. Mais dans le contexte actuel, les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles tout comme la lutte contre l'impunité sont prioritaires, car c'est autour d'elles que se cristallisent les tensions. Je suis convaincu qu'en mettant en œuvre les recommandations formulées, des situations pourront être redressées, le climat apaisé, l'impunité combattue et la réconciliation plus effective... même si les signaux que nous enregistrons actuellement sont plutôt préoccupants.

Recueillis par Claire Isegrétain
(Iacrolx)